



CADRE DE CONCERTATION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

TERMES DE REFERENCES 2024

I. Contexte et justification

Le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire inédite marquée par des attaques terroristes causant de nombreuses pertes en vies humaines et provoquant des déplacements massifs de populations et une situation humanitaire désastreuse. Cette situation représente un défi important de développement pour les autorités centrales et décentralisées et exacerbe les tensions et les conflits intra et intercommunautaires.

Le Burkina Faso est l'un des pays pilotes retenu par le Secrétaire général des Nations Unies pour l'Initiative « Sustaining Peace » mise en œuvre pour lutter contre les facteurs d'instabilité grâce à une collaboration renforcée entre les piliers de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. A ce titre les partenaires techniques et financiers mettent en œuvre des activités contribuant entre autres à prévenir et à gérer pacifiquement les conflits communautaires dans une dynamique de consolidation de la paix. Dans ce cadre, une stratégie nationale de cohésion sociale a été élaborée ainsi que la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent.

Partant du principe qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et face aux menaces à la paix et à la cohésion sociale du fait des défis sécuritaires, le gouvernement a créé un ministère chargé de la réconciliation nationale qui s'est doté d'une Stratégie Nationale de Réconciliation et le Pacte de vivre ensemble, ce processus devant aboutir à un forum national.

Dans le même temps, le référentiel national de développement 2021-2025 prévoit un axe « Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ».

Toutefois, il ressort que contrairement aux autres piliers du nexus pour lesquels des cadres sectoriels de dialogue et des clusters existent, aucun cadre de coordination et de dialogue en matière de paix n'a été mis en place, bien qu'il existe un cadre sectoriel de dialogue Défense & Sécurité.

Dans un tel contexte, et en attendant la révision de l'architecture de suivi-évaluation du nouveau référentiel national de développement, les partenaires techniques et financiers et les ONG internationales, actifs dans la promotion de la paix, ont initié un cadre de concertation sur la consolidation de la paix au Burkina Faso.

II. Objectifs du cadre

II.1. Objectif général

Le cadre de concertation pour la consolidation de la paix a pour objectif général de faciliter le dialogue entre les acteurs, la coordination, la visibilité et la cohérence des interventions dans le domaine de la promotion de la paix, de la cohésion sociale et de la sensibilité aux conflits au Burkina Faso, tout en s'inscrivant dans la dynamique du Nexus Humanitaire, développement et Paix.

II.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le CCP, doté d'un mandat de la Troïka vise à servir :

- D'espace d'échange et de partage d'informations et d'expériences sur les actions de promotion de la paix et de la cohésion sociale,
- De cadre de facilitation de la concertation avec l'Etat burkinabè et de plaider pour la prise en considération de la paix et la cohésion sociale dans les politiques nationales, et dans l'agenda de la coopération internationale dans une approche triple nexus.

III. Mode de fonctionnement

La présidence du cadre est assurée par un lead assisté par 3 co-leads pour une durée d'une année renouvelable une fois. Le lead doit être membre de la troïka.

Les co-leads appuie le lead dans la préparation des rencontres, la définition des thèmes de discussion et le partage d'informations aux autres membres. Les réunions quant à elles, se tiennent tous les deux mois. En dehors de cette fréquence, d'autres réunions peuvent être organisées en fonction de la nécessité.

IV. Composition et structure du CCP

La participation au cadre de concertation pour la consolidation de la paix est libre et fondée sur les principes de coopération, de partage et de synergie. Ces préalables acquis, peuvent être membres du groupe, tout partenaire technique et financier et toute ONG internationale, intervenant dans le domaine de la gouvernance sécuritaire, la prévention, la gestion des conflits, la promotion de la paix.

Chaque organisation en plus du domaine d'intervention précisé plus-haut devra remplir les conditions suivantes :

- Être un partenaire technique et financier reconnu au Burkina Faso, intéressé/ayant des interventions dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- Avoir un statut d'organisme international à but non lucratif ;
- Être reconnu par les structures compétentes du pays (autorisation d'exercer, convention de partenariat, accord d'établissement) comme acteur international intervenant dans la consolidation de la paix ;
- Le SPONG et le FONGIH, sont membres du cadre.

V. Collaboration avec le ministère en charge de la réconciliation nationale, paix et cohésion sociale

Afin de faciliter les échanges avec le ministère en charge de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion sociale, le CCP collabore avec les organes techniques du ministère en charge de la cohésion sociale. Une rencontre sur deux sera ouverte au ministère et aux autres institutions nationales concernées.